

GRAND PRIX 2026 DU GOLF DE PESSAC

Selon les Règles 2023, et en additif des Règles locales permanentes de la FFGolf (Hard Card 2025)

RÈGLES LOCALES

HORS LIMITES (R 18)

Définis par la bordure intérieure des supports bois des clôtures, lignes ou alignements de piquets blancs

ZONE À PÉNALITÉ (R 17)

- Trous 10,11 et 12 : Les zones à pénalité **rouges** à droite des trous 10 et 12 et derrière le green du 11 s'étendent à l'infini.
- Trou 11 : Si la balle d'un joueur est dans la zone à pénalité **jaune** devant le green, y compris quand on est sûr ou quasiment certain que la balle qui n'a pas été retrouvée y repose, le joueur peut se dégager, avec une pénalité d'un coup, selon la R 17.1, **ou**, comme option supplémentaire peut dropper la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone située sur le tertre des repères fixes rouges.
- **Zone de jeu interdit** : le dégagement complet est obligatoire avec un coup de pénalité (R 17.1e)
- Trous 11 et 12 : la ZAP au-delà la clôture commençant derrière le green du 11 et se poursuivant à droite du 12-

CONDITION ANORMALE DU PARCOURS (R 16)

Sont terrain en réparation :

- Les traces d'engins nettement différenciées (ornières, indentations...)
- Les zones entourées de ligne ou de pointillés blancs

Sont obstructions inamovibles :

- La clôture derrière le green du 11 et à droite du 12
- Les piquets rouges et jaunes fixés sur une embase : lorsqu'un joueur, dont la balle repose dans une zone à pénalité, est gênée pour jouer par un piquet sur embase, celui-ci peut se dégager dans la ZAP sans pénalité avec les restrictions suivantes :
 - Point de référence et zone de dégagement **doivent être** dans la zone à pénalité
 - Les autres restrictions sont identiques à celle de la règle 16.1b
- Tous les chemins gravillonnés et leurs abords dégradés

Zone de jeu interdit : la zone de régénération au fond du green du 17, bord droit est interdite de jeu ; le joueur doit se dégager conformément à la R16-1.

Pénalité pour infraction aux Règles locales : Pénalité Générale

Rappel : en stroke play, en cas de doute quant à la procédure correcte, la joueuse peut jouer une seconde balle selon la **R 20.1c(3)**. Avant de rendre sa *carte de score*, le joueur doit obligatoirement rapporter les faits au *Comité* sous peine de disqualification

PLACER LA BALLE (Règle Locale Type E-3)

Une balle reposant sur une zone tondue à hauteur de fairway ou moins de la zone générale peut, sans pénalité, être relevée et nettoyée. Le joueur devrait marquer la position initiale de la balle qui devient le point de référence de la *zone de dégagement* située, pas plus près du trou, sur la **zone générale**, et de dimension maximum **d'une longueur de club**. Le joueur peut se dégager gratuitement en plaçant **une seule fois** la balle d'origine (ou une autre balle) et en la jouant de la zone de dégagement ainsi définie.

TEMPS DE JEU MAXIMUM : 4H32 mn+ 3mn arrivée au recording

Pour joindre un arbitre :

Numéro de Téléphone de l'Accueil du Golf : 05 57 26 03 33